

CONVOCAATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 21 avril 2022 à 14.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

- 1- Droit d'initiative du conseiller communal
- 2- Décisions de principe dans le cadre du projet « Masterplan »
- 3- Décision quant aux limites du périmètre du projet « Duerfkär Bëschdref »
- 4- Allocation de vie chère et d'énergie
- 5- Dénomination de rues dans le nouveau lotissement Lëtschert
- 6- Devis supplémentaire dans le cadre de la construction du CSSB
- 7- Devis en relation avec le réaménagement du « Géiferwee » à Tuntange
- 8- Demande de subside ordinaire d'une association locale
- 9- Approbation de règlements de circulation temporaires
- 10- Approbation d'actes notariés
- 11- Projets de lotissement / morcellement
- 12- Nomination de membres au comité d'accompagnement régional (CCR) de la région « Vallée de l'Eisch »
- 13- Point d'information « Stratégie de modernisation du réseau de distribution d'eau potable »

En séance non publique :

- 14- Promotions en grade

Tuntange, le 15 avril 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre,

Le secrétaire communal,



IN. B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal suivant les dispositions sanitaires actuellement en vigueur.